



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 6
Réunion du 09 02 2026
(Visioconférence)

Animateur : M. Boubakar HAMDANI

Présent(e)s : MM. Hakim SARI, Farid GUERFI (CD), Bernard MEUNIER (CD), Jérôme COUTARD, Karim MALLEM, William BONNEFOUS, Didier TCHENQUELA (CD)

Excusé : MM, Samuel RIJIK,

Absent : M Youssouph FOFANA,

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible. Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent. Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si dans la même période le dit club organise plusieurs rencontres sur plusieurs sites.

Par ailleurs il est rappelé une nouvelle fois que le Référent prévention sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attitré à sa mission de RPS

En vue des matches aller, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.



- Boubakar HAMDANI revient sur la réunion plénière CRPME/CDPME en faisant un retour sur ce qui a été dit.
- Concernant les CDPME des autres départements : celles-ci fonctionnent essentiellement sur les demandes de matchs sensibles. Elles rencontrent les mêmes problématiques que nous sur les matchs sensibles.
- Problématique de trouver un RPS fiable lors de cette rencontre doit être remonté à la fédération une proposition de modifier les paramètres pour ajouter le statut de RPS sur la feuille de match.
- Plusieurs départements nous ont remonté le nombre de match sensible depuis le début de saison :
25 pour le 77 (Seine et Marne) 18 pour le 91 (Essonne).
Pour le 92 (Hauts de Seine) c'est 11 matchs sensibles actuellement
- Prochaine CDPME plénière le 15 juin 2026 dans le Val d'Oise ou les Hauts de Seine.
- Retour sur la rencontre avec un club pour donner suite aux articles réalisés dans plusieurs journaux fait par Farid GUERFI et Boubakar HAMDANI.
- D'après les éléments vu ce jour, la problématique se situe plus au niveau des relations que le club entretient avec la ville que d'un entrisme religieux.
- La CDPME a conseillé au club de rester neutre pendant la période électorale et lui a proposé de l'aider à pacifier sa relation avec la ville. Un RDV sera programmé après les élections municipales.
- À la suite de la visite d'un match, Bernard MEUNIER et Boubakar HAMDANI sont tombés sur un match de jeune U18 où différents messages ont été postés sur les réseaux sociaux. Celui-ci étant devenu sensible, le club recevant avait pris l'initiative de mettre en place un dispositif. La CDPME remercie le club recevant pour l'organisation et la prise d'initiative.
- Point négatif de la situation sont que les clubs étaient au courant et n'ont pas averti la CDPME. Pour donner suite à la demande de Jérôme COUTARD, un rappel via une communication va être fait à l'ensemble des clubs sur les matchs retours sur l'importance d'alerter la CDPME si un fait est vu sur les réseaux sociaux.
- Retour sur les matchs sensibles organisé par la CDPME pas de problème les préconisations ont été respectées.
- Un match jeune est classé en vigilance à la suite d'incidents lors des avants dernières saisons.
- La CDPME va proposer à la commission des délégués via le module proposé par Didier TCHENQUELA de participer à la formation du samedi 14 février 2026



Retour des commissions discipline Senior :

- Pas de dossier

Retour des commissions discipline Jeune :

- Pas de dossier.

Question diverse :

- Pas de question

Prochaine réunion de la CDPME 23/02/2026 à 18h30 au District

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

